



Controle pour alcoolémie au volant !!!

Par **nanoue_old**, le **19/07/2007** à **11:54**

bonjour,rnrnje passe au tribunal au mois de septembre 2007 pour alcoolémie, j'avais un taux de 0.39mg/l donc 0.78g/l.rnrnje voudrai savoir :rnrn- ce que je risque (amande, retrait de point et suspension de permis) ?rn- s'il faudrai que je prenne un avocat pour m'accompagner au tribunal ?rn- si le permis blanc est toujours d'actualité pour que je puisse aller à mon travail ?rnrnje viens juste de trouver un travail dans l'administration et je risque de le perdre si je ne peux pas y aller. Aidez moi s'il vous plait !!!rnrnmerci par avance !!!

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **16:04**

Bonjour.rnrnSi je comprends bien, vous passez devant le tribunal de police??

Par **nanoue_old**, le **19/07/2007** à **17:21**

je passe devant le Tribunal d'Instance !!! Pourquoi c'est mauvais signe ???

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **19:37**

Non, au contraire..rnrnLe tribunal d'instance se trouve être le lieu où se tient le tribunal de police.rnrnCela signifie que l'on vous reproche seulement une contravention.rnrnPar conséquent, vous risquez:rnrnLe conducteur qui présente une alcoolémie comprise entre 0,5

et 0,8 g/l est puni d'une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (jusqu'à 750 €), d'un retrait de six points de son permis et d'une peine complémentaire de suspension pouvant aller jusqu'à trois ans.rnrnToutefois, je doute qu'une peine de suspension soit prononcée si ils 'aïssait de votre première contravention.

Par **nanoue_old**, le **20/07/2007 à 12:28**

merci pour tous ces renseignements !!!rnrnmais je voudrai savoir s'il faut que je prenne un avocat pour mieux me protéger, vu que c'est la première foi que je me fais arrêter pour l'alcool ???rnrnet concernant le permis blanc si j'ai une suspension est-ce que j'y aurai droit ???rnrnet pour l'amende est-il possible de payer en plusieurs fois ???rnrnmerci encore !!!

Par **Jurigaby**, le **20/07/2007 à 14:00**

Bonjour.rnrnPrendre un avocat est toujours un plus alors, sur ce point là, c'est à vous de voir.rnSinon, concernant le permis blanc, ce dernier n'existe plus.rnQuant à l'amende, elle n'est pas payable en plusieurs fois mais son montant dépendra de votre revenu alors ne stresser pas sur ce point.

Par **nanoue_old**, le **20/07/2007 à 14:42**

ok !!! merci encore pour tout, je ne savais pas trop ce que je devais faire et vous avez répondu aux questions que je me posais !!!rnrnmerci et bonne journée !!! si j'ai d'autre question je vous recontacterai !!!